SANTÉ

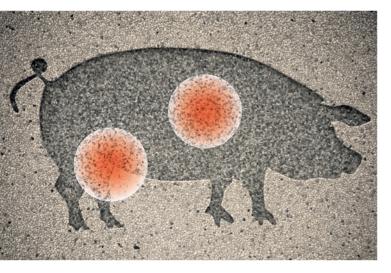
Christian Klopfenstein, responsable santé et biosécurité | CDPQ cklopfenstein@cdpq.ca Valérie Dufour, chargée de projet | CDPQ vdufour@cdpq.ca Sonia Goulet, chargée de projet | CDPQ sgoulet@cdpq.ca

Le Québec en route vers le contrôle du SRRP

Le virus du syndrome reproducteur et respiratoire porcin (SRRP) est responsable de pertes économiques importantes pour le secteur porcin au Québec (environ 40 millions \$ par an). Les mesures de contrôle sont connues. Les expériences réalisées à l'échelle locale ont montré qu'elles étaient bénéfiques. C'est pourquoi, il est fortement recommandé à tous les éleveurs de porcs du Québec de s'engager dans une approche proactive et collective pour le contrôle du SRRP en participant à la veille sanitaire provinciale (VSP) sur le SRRP.

Dans cette perspective, les Éleveurs de porcs du Québec ont réservé plus de 100 000 \$ en 2015 pour diverses mesures incitatives. Le MAPAQ offre certains tests à tarif réduit pour les éleveurs de porcs qui participent à la VSP sur le SRRP. De plus, les Éleveurs de porcs, le Centre de développement du porc du Québec inc. (CDPQ) et le Laboratoire d'épidémiologie et de médecine porcine de la Faculté de médecine vétérinaire (LEMP) contribuent également substantiellement à l'effort de la veille sanitaire provinciale en allouant des ressources humaines à l'effort collectif.

Tous les incitatifs financiers pour le contrôle du SRRP exigent toutefois la participation du producteur à la veille sanitaire provinciale. Pour 2015, l'inscription à la VSP est gratuite et elle se fait auprès des Éleveurs de porcs du Québec. L'information sur le statut sanitaire des fermes du voisinage de chaque lieu participant est accessible par l'outil de veille sanitaire du CDPQ. Finalement, l'information sur les souches de virus qui circulent dans le voisinage est accessible par les outils d'information gérés par le Laboratoire d'épidémiologie et de médecine porcine. L'accès à l'information produite par le CDPQ et par le laboratoire n'est pas gratuit, mais il est disponible à des frais modiques pour le producteur (environ 100 \$ par lieu et par an). De l'information supplémentaire est disponible sur le site Web des différents partenaires¹.

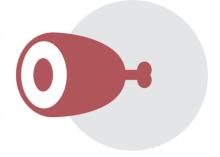


La circulation du virus du SRRP

La circulation de souches sauvages du virus du SRRP dans les élevages porcins du Québec entraîne une réduction de la productivité et des pertes économiques importantes. La circulation du virus dans une maternité se traduit par une réduction du nombre de mises bas annuel par truie et par une réduction du taux de survie des porcelets. Du côté des pouponnières et des engraissements, une augmentation de la mortalité et une réduction des performances de croissance, mesurées par l'indice de conversion alimentaire, sont observées. Les pertes économiques associées à la circulation des souches sauvages du virus du SRRP ont été estimées par divers auteurs et elles ont été intégrées dans l'outil d'aide à la décision « \$imule-SRRP » du CDPQ².

- 1 Éleveurs de porcs (section programmes) : www.leseleveursdeporcsduquebec.com; CDPQ : www.cdpq.ca/; LEMP (section service) : www.medvet.umontreal.ca/lemp
- 2 http://www.cdpq.ca/outils-d-aide-a-la-decision/\$imule-srrp.aspx

Il est important de souligner que la circulation du virus du SRRP dans la population porcine du Québec n'a aucune conséquence sur la salubrité de la viande de porc.



Contrôle du SRRP

L'objectif des mesures de contrôle est de réduire, voire éliminer, la circulation des souches sauvages du virus du SRRP à l'intérieur et entre les lieux de production. Cet objectif est atteignable par une plus grande vigilance par rapport au statut sanitaire des animaux entrants et une application plus stricte des procédures d'immunisation contrôlée (vaccination, acclimatation), des mesures de biosécurité pour le transport des animaux vivants et des animaux morts et des mesures de biosécurité pour la circulation des visiteurs et des intrants. Finalement, dans certains élevages, la mise en œuvre de mesures de contrôle peut exiger des investissements et des modifications plus importantes. Les différentes mesures sont expliquées de façon plus détaillée dans une fiche d'information disponible sur le site du CDPQ. Finalement, la mise en œuvre d'un plan de contrôle du SRRP à la ferme exige la consultation et la collaboration d'un médecin vétérinaire praticien.

La plupart des stratégies de contrôle du SRRP doivent être mises en œuvre sur les lieux de production alors que d'autres stratégies doivent être envisagées collectivement. En effet, la coordination des actions individuelles de plusieurs producteurs dans une région permet l'obtention de bénéfices individuels et collectifs.

La mise en œuvre d'actions de contrôle du SRRP implique généralement l'utilisation de vaccins commerciaux. Le CDPQ et les vétérinaires du Québec reconnaissent que l'utilisation de ces vaccins contribue au succès des activités de contrôle du SRRP. Toutefois, la vaccination des animaux, sans autres mesures de contrôle, n'est généralement pas une action suffisante pour permettre le contrôle du SRRP.

Qu'est-ce que la veille sanitaire provinciale?

La veille sanitaire provinciale est une approche structurée qui permet de faciliter la collecte, la compilation et l'analyse systématique des données, avec diffusion rapide de l'information aux personnes impliquées dans les démarches de contrôle du SRRP.

La participation des éleveurs de porcs du Québec à la veille sanitaire provinciale est déjà très bonne, car, au 1^{er} août 2015, on dénombrait plus de 1 000 lieux inscrits pour un taux de participation de l'ordre de 40 %. Ce bon taux de participation indique une réelle volonté collective de mettre en œuvre les processus qui permettront de mieux contrôler cette maladie.

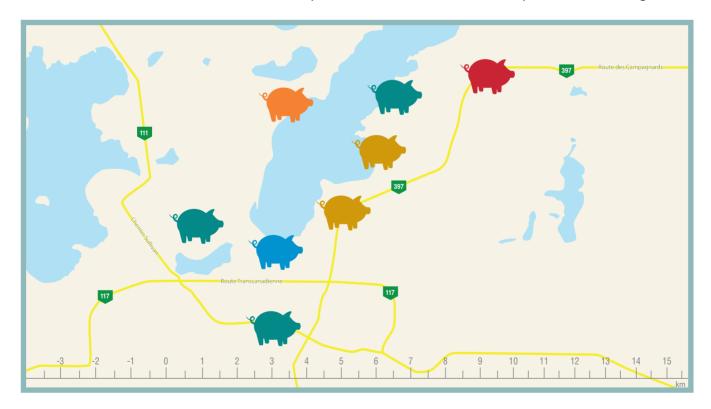
L'information obtenue de la participation à la veille sanitaire provinciale sur le SRRP permet d'obtenir une bonne évaluation du risque sanitaire en début d'un projet de contrôle du SRRP et elle permet de mesurer le progrès des efforts collectifs de contrôle de cette maladie.

Le risque sanitaire de chaque lieu de production est partagé à l'aide d'un code de couleurs. L'objectif de travail collectif est de maximiser le nombre de lieux de production avec des animaux qui n'ont pas été exposés à des souches sauvages du virus du SRRP (vert et jaune).



Risque	Information
	Aucune information valide sur le statut sanitaire des animaux du lieu de production.
	Animaux qui ont été exposés à une ou plusieurs souches sauvages du virus du SRRP et qui ne sont pas vaccinés.
	Animaux qui ont été exposés à une ou plusieurs souches sauvages du virus du SRRP et qui sont vaccinés.
	Animaux qui n'ont pas été exposés à des souches sauvages du virus du SRRP et qui sont vaccinés.
	Animaux qui n'ont pas été exposés à des souches sauvages du virus du SRRP.

Les éleveurs qui acceptent de participer à la veille sanitaire sur le SRRP peuvent obtenir un portrait du voisinage dans un rayon de 10 km. Ainsi, les producteurs inscrits peuvent avoir accès à l'ensemble de l'information sanitaire des lieux participants à la VSP par le biais de leur vétérinaire. Selon l'option de partage sélectionné lors de l'inscription, les éleveurs inscrits peuvent également avoir un accès direct à l'information sanitaire de certains lieux de production du voisinage.



Les principaux partenaires de la veille sanitaire provinciale (Les Éleveurs de porcs du Québec, l'Association des vétérinaires en industrie animale (AVIA), l'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière (AQINAC), la Faculté de médecine vétérinaire (FMV), le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et le Centre de développement du porc du Québec

inc. (CDPQ) recommandent à tous les éleveurs de porcs du Québec de s'impliquer dans une approche proactive pour le contrôle du SRRP et de participer à la veille sanitaire provinciale sur le SRRP. Les producteurs et les collaborateurs déjà impliqués dans les activités de contrôle du SRRP espèrent obtenir un taux de participation de plus de 60 % des éleveurs de porcs du Québec.